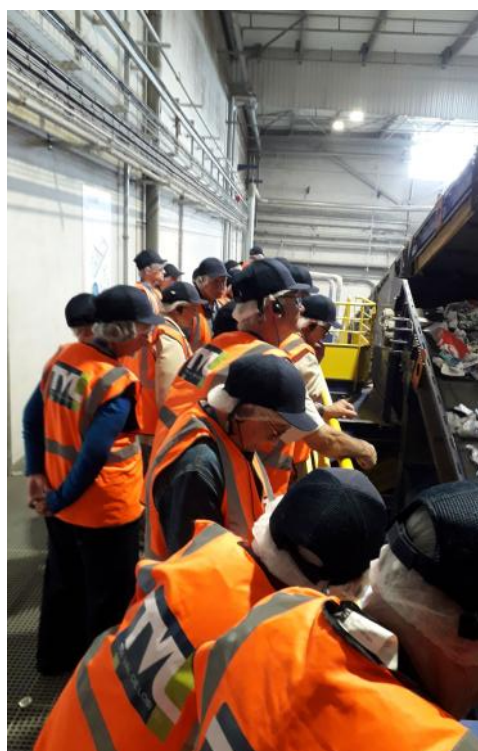




Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

RAPPORT ANNUEL

2025



sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE - 2025

P. 3

LES FAITS MARQUANTS 2025

P. 5

MOYENS HUMAINS

P. 6

BILAN DES TONNAGES PRODUITS

P. 7

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

P.10

LES RECYCLABLES

P. 15

LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

P. 24

RÉHABILITATION DE LA DÉCHARGE
D'AUBIGNE RACAN

P. 32

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

P. 34

INDICATEURS FINANCIERS

P. 37

PROJETS 2026

P. 42



Carte d'identité du territoire - 2025

Service de collecte et de traitement



32 communes adhérentes

population municipale : 33 701 habitants (-0,20% par rapport à 2024)

population totale : 34 391 habitants (-0,24% par rapport à 2024)

répartis 16 015 foyers (au 31/12/2025)

Dans notre rapport annuel nous utiliserons la population municipale.

Collecte :

- Les ordures ménagères, les emballages et les papiers : en porte-à-porte de proximité (bacs) pour les zones agglomérées et rurales ; en apport volontaire pour l'habitat collectif, les résidences secondaires et les foyers hors circuit,
- Le verre : en apport volontaire,
- Les autres déchets : en déchèteries (4)

Traitement :

- La valorisation des filières de déchèteries,
- Le traitement des déchets résiduels (OMr) et assimilés.



Vue d'ensemble



4 déchèteries



1 quai de transfert



20 610 tonnes de déchets collectées en 2025

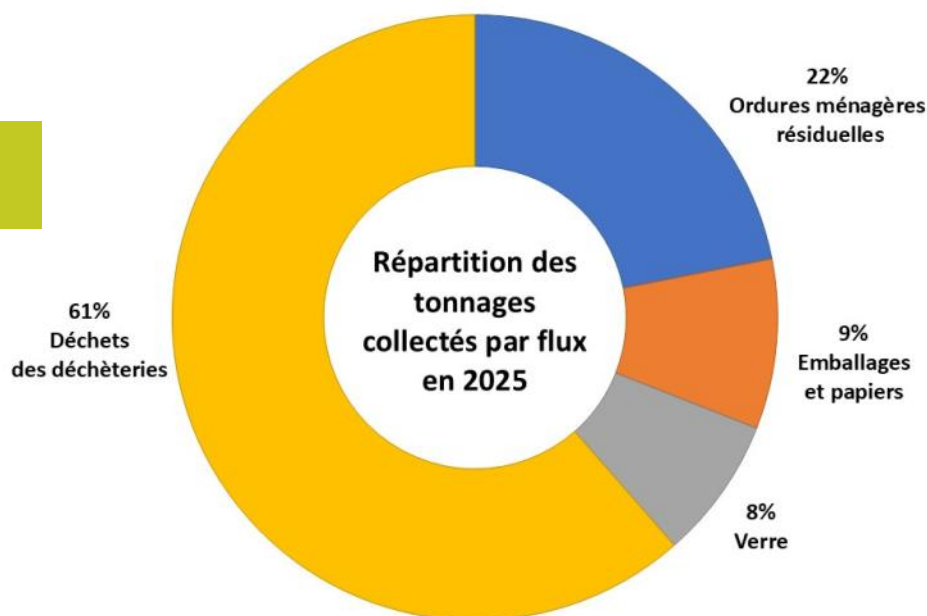


561,79 kg/habitant/an tous déchets confondus



14 agents
57,14% de femmes et 42,86% d'hommes

Répartition des tonnages collectés par flux



Carte d'identité du territoire - 2025

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service et sur les principaux événements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

Institution

Suite aux élections municipales et communautaires, le Comité Syndical a été renouvelé le 30/07/2020. Celui-ci est présidé par M. François OLIVIER, Maire délégué de la commune de Château-du-Loir. Le Comité Syndical est composé de 32 membres titulaires et 32 membres suppléants appartenant à 2 communautés de communes :

► Communauté de communes Loir Lucé Bercé :
12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants



► Communauté de communes Sud Sarthe :
20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants



Bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMVL selon les délégations qui lui ont été accordées et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 9 membres issus des délégués des 2 intercommunalités :

- PRÉSIDENT : F. OLIVIER (Château-du-Loir)
- 1^{er} VICE PRÉSIDENT : J-C. AMY (Le Lude)
- 2^{ème} VICE PRÉSIDENTE : D. RIBOUILLEAULT (Luceau)
- 3^{ème} VICE PRÉSIDENT : D. PAQUET (La Bruère-sur-Loir)
- 4^{ème} VICE PRÉSIDENT : D. GRANDET (Sarcé)

Autres membres :

- J-L. LORIOT (Château-l'Hermitage)
- D. MANCEAU (Flée)
- Y. LE BOUFFANT (Coulongé)
- P. TOURNADRE (Montabon)

Commissions thématiques

Le Comité Syndical a institué des commissions qui vont apporter une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMVL. Elles émettent des avis ou des préconisations.

- Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines
- Commission Etude et Financement du service
- Commission Communication, Prévention et Qualité du service
- Commission Collecte et Traitement des déchets
- Commission Déchèteries, Service Technique et Patrimoine

Les faits marquants 2025

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de collecte des déchets ménagers

Le marché actuel de collecte des déchets prend fin début janvier 2027.

Afin d'accompagner le Syndicat dans le renouvellement de ce marché, un bureaux d'étude a été recruté en début d'année pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (état des lieux et leviers, élaboration du marché puis analyse et attribution).

Lors de la CAO du 14 novembre 2025, c'est l'offre de la société PAPREC qui a été retenue.



Tri à la source des biodéchets : poursuite du déploiement du compostage partagé

Le déploiement de sites de compostage partagé se poursuit tout au long de l'année sur le Syndicat (soutien financier par le Fond Vert).

Le chargé de mission biodéchets accompagne cette mise en place (réunions d'information, de lancement de site, animation lors de la semaine « Tous au Compost »). Des informations sur la pratique du compostage sont également diffusées auprès des habitants.

Fin décembre, on compte 10 sites supplémentaires sur le Syndicat, soit un total de 19 sites.



Diminution des refus de tri

Afin de sensibiliser les usagers aux consignes de tri des déchets et ainsi diminuer le taux de refus, plusieurs actions ont été déployées au cours de l'année : visites du centre Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay avec les habitants et quelques établissements scolaires ; animations lors de fêtes locales ; diffusion régulière d'informations sur les réseaux sociaux ont été reconduites.

Renouvellement du marché de collecte et traitement des déchets des déchèteries

Le précédent marché de collecte et traitement des déchets issus des déchèteries arrivant à échéance au 09 juin 2025, un appel d'offre a été lancé pour son renouvellement à compter du 10 juin (6 lots, durée ferme de 5 ans reconductible pour 1 période de 12 mois).

Après analyse des offres, plusieurs entreprises ont été retenues selon la nature des déchets à traiter.

Nouvelles filières de reprise en déchèterie

Le déploiement de nouvelles filières de reprise de déchets dans les déchèteries sont mises en place : menuiserie vitrée, outillage du peintre et benne plastique (déchèterie de Oizé uniquement).

Ces déchets auparavant déposés, pour certains, dans la benne encombrants, peuvent être ainsi valorisés et permettent une diminution des coûts de traitement.



Collecte de pneus et d'amiante en déchèteries

En 2025, de nouvelles collectes de pneus ont été organisées sur une 1/2 journée dans les déchèteries de Verneil-le-Chétif et du Lude. Près de 300 pneus ont été déposés.

Afin de répondre à la demande des habitants, une collecte d'amiante a également été organisée sur la déchèterie du Lude (inscription préalable – prestataire Attila). 6 tonnes d'amiante ont ainsi été récupérées.



Travaux sur les déchèteries

Suite à une mise en demeure préfectorale, des travaux de mise en conformité du site de Oizé, notamment en matière de lutte contre l'incendie, ont débuté. Une bâche de rétention des eaux d'extinction incendie a été installée. Les travaux se poursuivront en 2026.

Par ailleurs, la plateforme de stockage des déchets verts de la déchèterie de Verneil a été agrandie.



Moyens humains

Les moyens humains

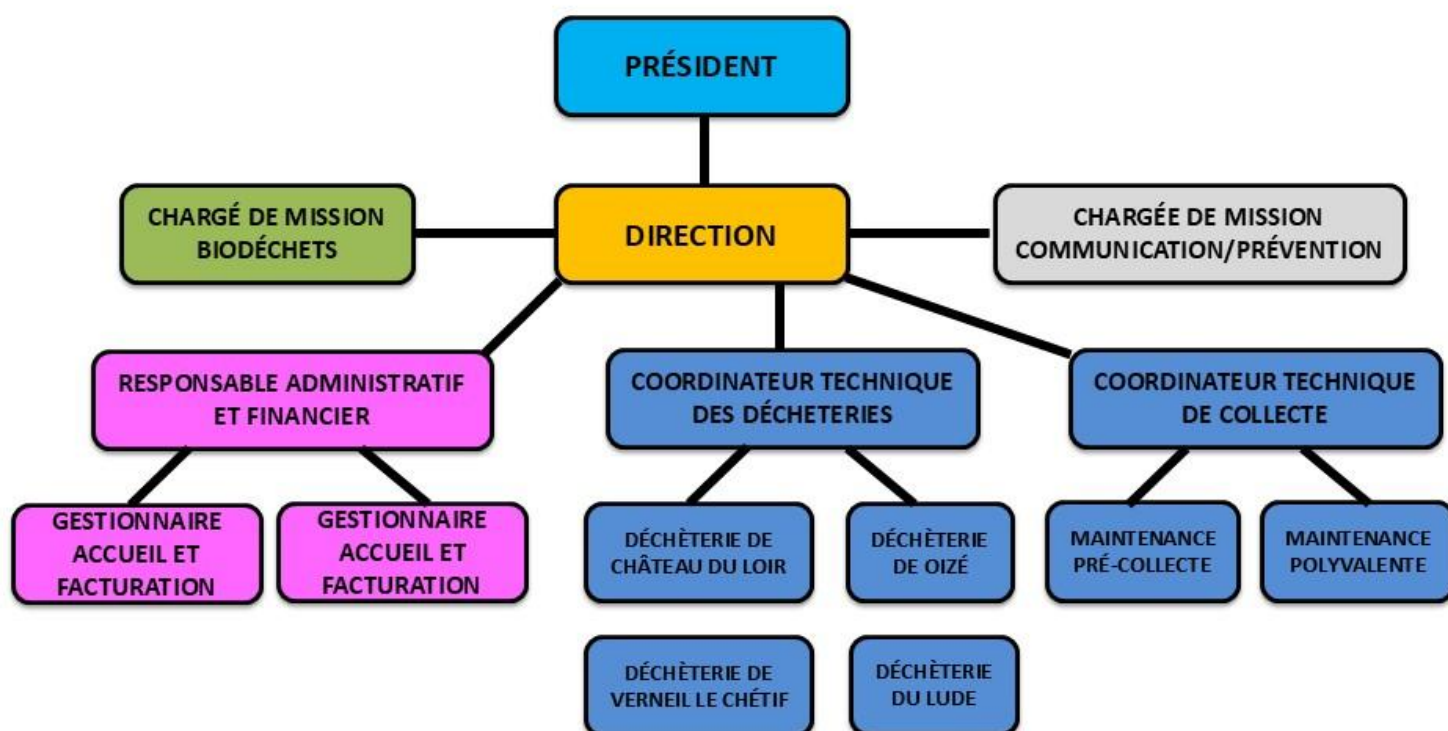
L'organisation du Syndicat repose sur 2 services (administratif et technique) et 1 service transversal (communication). La collectivité emploie ainsi 8 agents administratifs et 7 agents techniques soit un total de 15 personnes :

- 87% d'agents titulaires,
- 13% d'agents contractuels,
- 7% de catégorie A, 20% de catégorie B et 73% de catégorie C.

La collecte des déchets est assurée par un prestataire privé.

Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2025

Organigramme du Syndicat du Val de Loir



Absentéisme

- **8.61 % d'absentéisme** pour raison de santé.

Les accidents de travail

- **Un accident du travail** a eu lieu en 2025.

Assurance du personnel

- **26 249,05 € de cotisation** pour l'assurance du personnel au titre de l'exercice 2025.



Bilan des tonnages produits

ORDURES MÉNAGÈRES Résiduelles (OMR)					
Désignation	Tonnages collectés 2025	Ratio (kg/hab/an) 2025	Evolution 2025/2024	pour mémoire en 2024	
				Tonnages collectés	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale
OMR PAP	3984,94	134,37	↘ -1,66%	4051,15	136,33
OMR PAV	648,38	160,33	↗ +6,81%	604,22	149,12
TOTAL OMR	4633,32	137,48	↘ -0,48%	4655,37	137,87

RECYCLABLES - collectes sélectives et verre						
Désignation		Tonnages recyclés en 2025	Ratio (kg/hab/an) 2025	% d'évolution 2025/2024	pour mémoire en 2024	
					Tonnages recyclés	Ratio(kg/hab/an) pop. municipale
CENTRE DE TRI SPL	ACIER	123,36	3,66	↗ +25,09%	98,62	2,92
	ALUMINIUM	17,52	0,52	↘ -22,79%	22,69	0,67
	FLUX DEVELOPPEMENT ⁽¹⁾	78,51	2,33	↘ -22,30%	101,05	2,99
	FILMS	53,02	1,57	↘ -8,96%	58,24	1,72
	CARTONS	23,05	0,68	↘ -59,23%	56,54	1,67
	BRIQUES ALIMENTAIRES	42,89	1,27	↗ +3,88%	41,29	1,22
	PLASTIQUES	193,62	5,75	↘ -11,74%	219,36	6,50
	JOURNAUX/MAGAZINES	355,83	10,56	↘ -0,23%	356,65	10,56
	CARTONNETTES	394,49	11,71	↗ +5,55%	373,76	11,07
	GROS DE MAGASIN	47,39	1,41	↘ -35,07%	72,99	2,16
TOTAL COLLECTE SÉLECTIVE TRIÉE		1329,70	39,46	↘ -5,10%	1401,19	41,50
VERRE		1600,45	47,49	↘ -0,94%	1615,63	47,85

(1) flux développement : il s'agit d'emballages faisant l'objet de recherches pour trouver des solutions de recyclage

Bilan des tonnages produits

DECHETTERIES					
Désignation	Tonnages collectés 2025	Ratio (kg/hab/an) 2025	Evolution 2025/2024	pour mémoire en 2024	
				tonnages collectés	Ratio (kg/hab/an)
DÉCHETS VERTS	4517,14	115,85	↘ -13,44%	5218,31	133,52
FERRAILLES	483,78	12,41	↗ +9,53%	441,68	11,30
BOIS	950,116	24,37	↗ +114,84%	442,25	11,32
CARTONS	317,16	8,13	↘ -1,07%	320,58	8,20
ENCOMBRANTS	3055,10	78,35	↘ -6,91%	3282,02	83,97
ECOMOBILIER	707,38	18,14	↘ -33,41%	1062,22	27,18
GRAVATS	1676,57	43,00	↘ -2,00%	1710,78	43,77
BATTERIES	13,35	0,34	↗ +1,68%	13,13	0,34
DÉCHETS D3E	418,128	10,72	↘ -4,83%	439,36	11,24
DMS ECODDS ET HORS ECODDS	106,709	2,74	↗ +12,40%	94,94	2,43
PILES ET PILES EN MÉLANGE	2,599	0,07	↘ -29,95%	3,71	0,09
HUILES MINÉRALES	16,81	0,43	↗ +3,96%	16,17	0,41
HUILES VÉGÉTALES	2,606	0,07	↘ -2,40%	2,67	0,07
PNEUS	2,131	0,05	↗ +25%	1,63	0,04
TEXTILE (1)	13,705	0,35	↘ -37,86%	21,38	0,55
ABJ - JJ (2) (3)	6,55	0,17	↗ 100%	0	0
PLATRE (3)	131,18	3,36	↗ 100%	0	0
LAINE DE VERRE (3)	29,43	0,75	↗ 100%	0	0
LAINE DE ROCHE (3)	5,85	0,15	↗ 100%	0	0
MENUISERIES VITREES (3)	16,37	0,42	↗ 100%	0	0
LAMPES	1,203	0,03	↗ 100%	0	0
CARTOUCHES ENCRE	2,196	0,06	↗ 100%	0	0
TOTAL DECHETTERIES	12 476,06	319,97	↘ -4,55%	13 070,83	334,43

(1) Arrêt de la collecte des textiles en juillet 2025, sur demande du prestataire, suite à une crise nationale dans cette filière

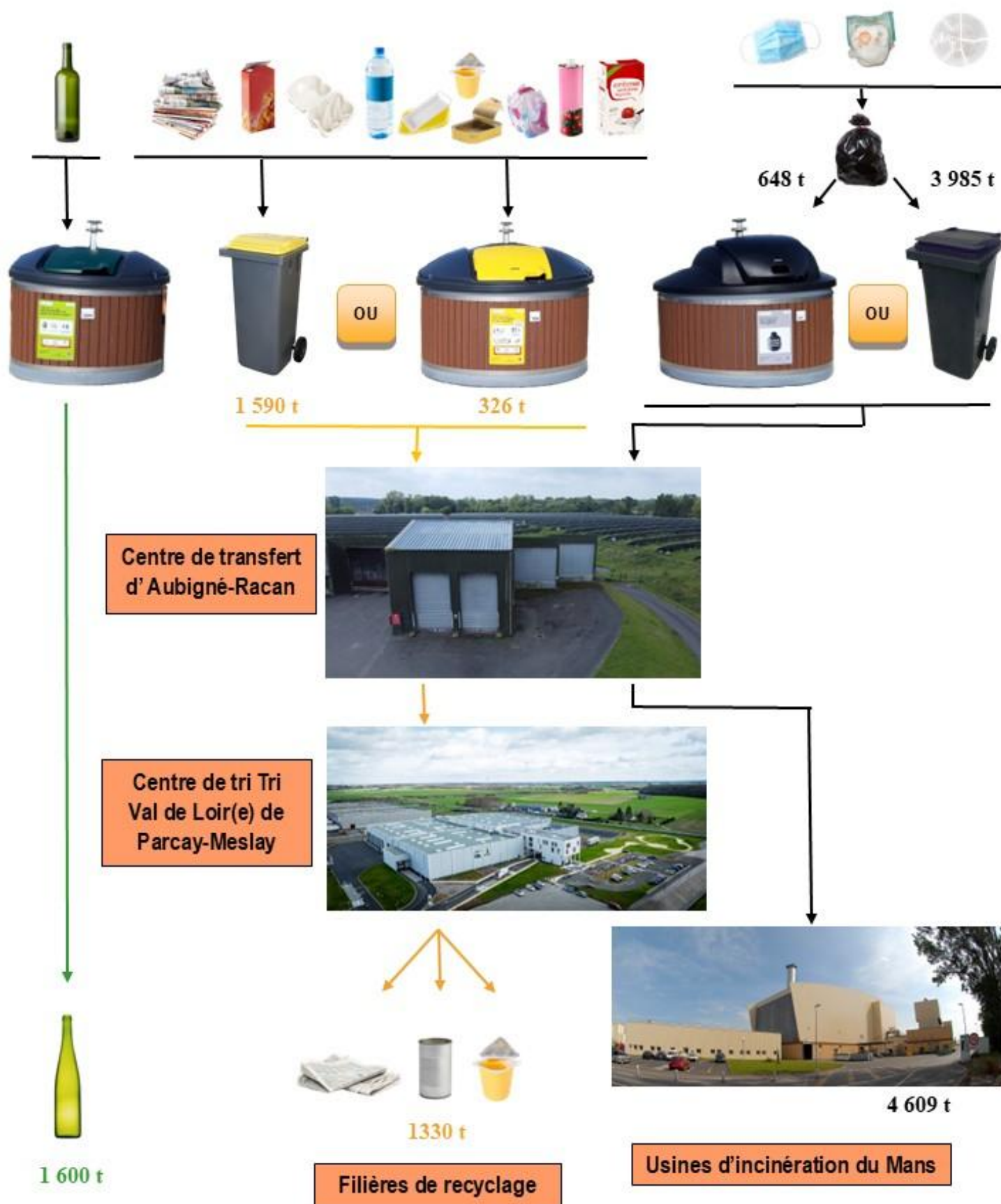
(2) ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin
JJ : Jeux et Jouets

(3) Filière mise en place fin 2024/ début 2025

Schéma global d'élimination des déchets ménagers sur le territoire du Syndicat du Val de Loir

Collecte sélective

Collecte des ordures ménagères



Ordures Ménagères



CHIFFRES CLÉS

4 633,32 **137,48**

Tonnes d'ordures
ménagères
collectées en 2025

kg/hab

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Le service de collecte

Le service de collecte des déchets ménagers est assuré en prestation par l'entreprise Maine Collecte Valorisation. Le marché public a été renouvelé le 10 juin 2019.

- **EN PORTE À PORTE** pour la majorité des foyers (bacs obligatoires dont le volume est fonction de la composition du foyer) **OU**
- **EN APPORT VOLONTAIRE** pour les usagers non desservis par le service de collecte (habitat collectif, résidences secondaires...).



Erreur de tri / problème de bacs

Les agents de collecte ont la possibilité d'indiquer, aux usagers, les erreurs de tri ou un problème de bacs en :

apposant une étiquette sur le bac :

- **Apposant une étiquette** (rouge = erreur de tri, bleue = problème d'ordre technique (ex : absence de puce, bac cassé...))
- **Prenant une photo du bac** permettant ensuite au responsable de la collecte d'agir en conséquence (courrier à l'utilisateur ou maintenance du bac)



Jour férié

Lorsqu'un jour de collecte est férié, l'ensemble des collectes est décalé au lendemain. Seules les collectes du vendredi sont assurées le samedi matin uniquement.

Jours et circuits de collectes

Lundi

- Mayet, Aubigné-Racan (une partie), Sarcé
- Aubigné-Racan (une partie), Lavernat, Verneil-le-Chétif

Mardi

- Château-du-Loir
- Flée, Thoiré-sur-Dinan, Jupilles
- Luceau, Beaumont-pied-de-Boeuf

Mercredi

- Le Lude (nord), Luché-Pringé (une partie)
- Le Lude (sud), Luché-Pringé (une partie)
- Savigné-sous-le-Lude, Dissé-sous-le-Lude
- Coulongé, Le Lude (une partie)

Jeudi

- Vaas (une partie), Chenu, la Bruère-sur-Loir
- Vaas (une partie), St-Germain-d'A., La Chapelle-aux-C.
- Dissay-sous-C., St Pierre de Chevillé., Nogent-sur-L. (une partie)
- Nogent-sur-L. (une partie) Montabon, Vouvray-sur-L.

Vendredi

- Pontvallain (une partie), St-Jean-de-la-Motte
- Requeil, Château l'Hermitage, Mansigné (une partie)
- Pontvallain (une partie), Mansigné (une partie)
- Yvré-le-Pôlin



Ordures ménagères : collecte une fois par semaine.
Déchets recyclables (hors verre) : collecte une fois tous les 15 jours.

Les Ordures Ménagères Résiduelles

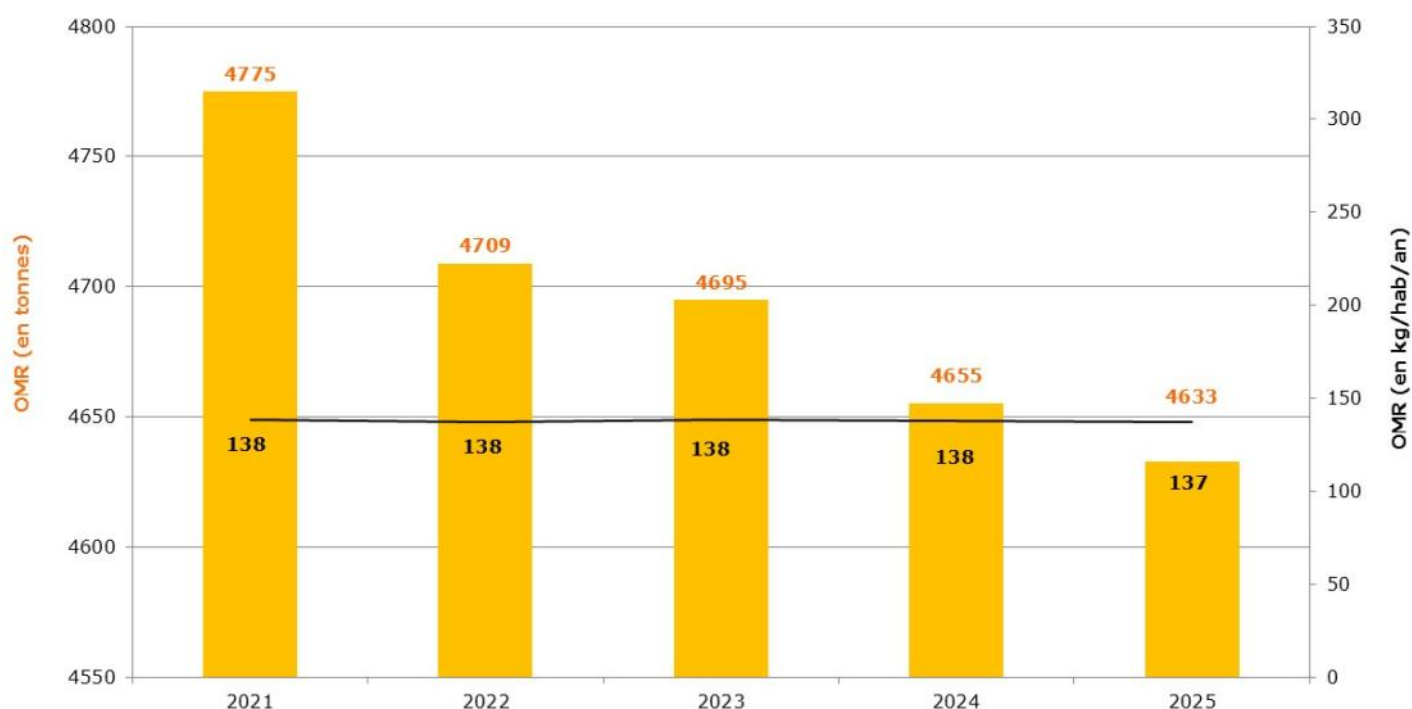
Les chiffres de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Depuis plusieurs années, on constate une diminution du tonnage des ordures ménagères. Cela peut s'expliquer entre autre par l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques en 2020 et depuis 2024, le déploiement progressif de sites de compostage partagé.

4 633,32

tonnes d'ordures ménagères collectées en 2025

soit 137,48 kg/hab



Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

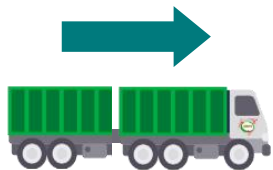
Les déchets assimilables à des OMR provenant d'une activité professionnelle, associative, d'un établissement de service public ou d'un établissement scolaire sont collectés par les mêmes moyens que les déchets des particuliers.

A la différence des particuliers, les professionnels choisissent le nombre et le volume des bacs qu'ils souhaitent.

Les Ordures Ménagères Résiduelles

Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Transport en
prestation de service
de 4 633,32 tonnes



Unité de valorisation énergétique
SYNERVAL (Le Mans - 72)



4 608,87 tonnes de déchets incinérés

PRODUCTION

Energie électrique	1788 MWh
Energie thermique	4795 Mwh
Mâchefers ⁽¹⁾	1 098 T
Réfiom ⁽²⁾	132 T

⁽¹⁾ Les mâchefers sont les résidus solides de l'incinération, c'est-à-dire, la partie minérale. On y retrouve les métaux ferreux et non-ferreux. Ils sont valorisés en remblai.

⁽²⁾ Récupérés sous forme de Résidus d'Epuración des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux pour Inertes et stockage.

Extrait des mâchefers



55 tonnes de
métaux ferreux



11 tonnes de
métaux non ferreux

Aspects financiers

Dépenses en 2025* :

OMR : 1 864 009 €

TVA ACQUITTE : 171 971 €

TOTAL des dépenses 2025 : 2 035 980 €

Collecte

919 096 €



Transfert,
transport et
traitement

753 958 €



Charge de struc-
ture, prévention,
communication

190 955 €



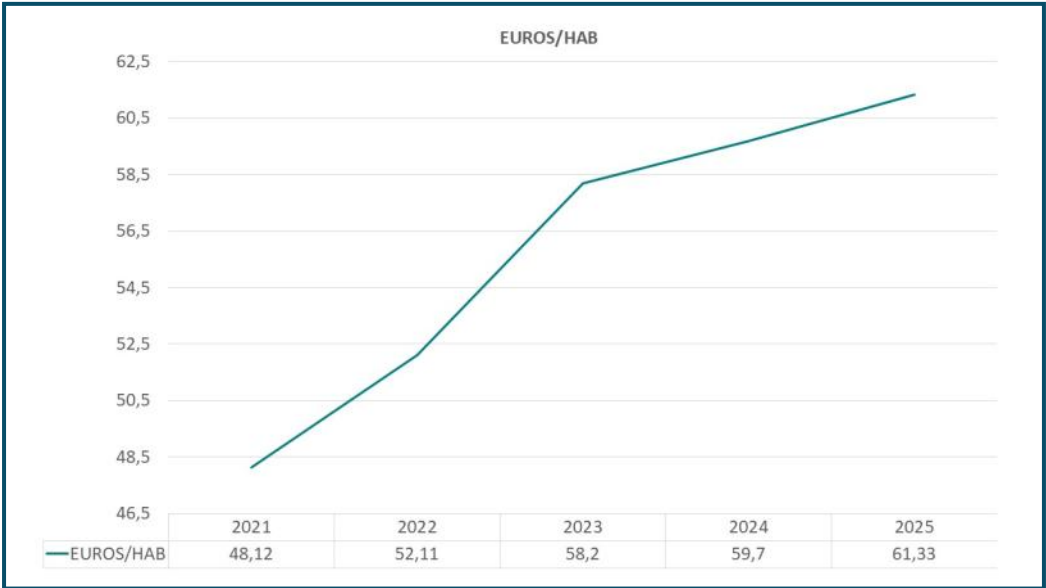
Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

Les Ordures Ménagères Résiduelles

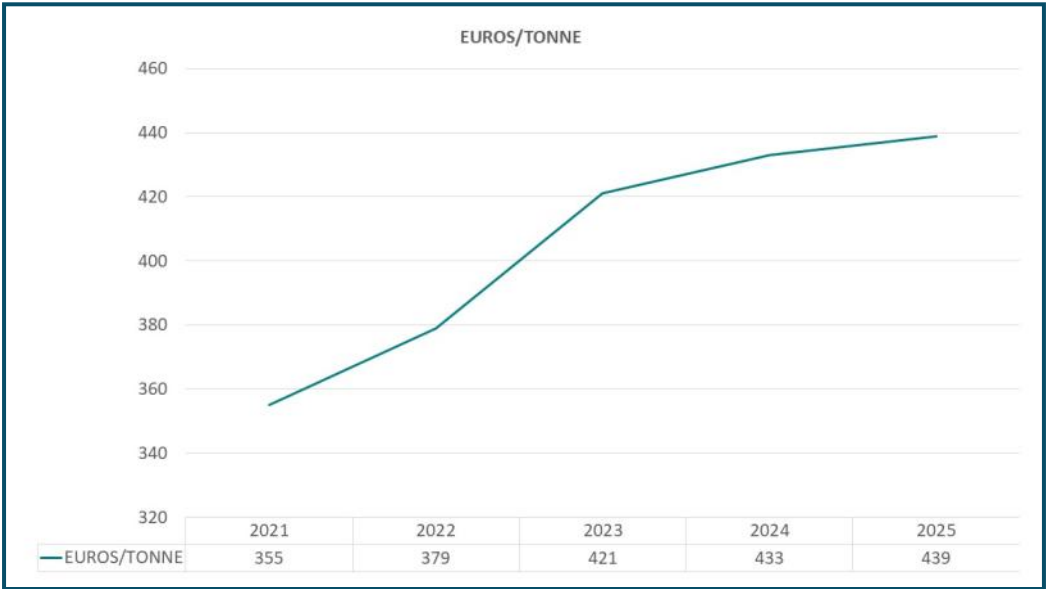
TOTAL des recettes 2025* : 40 993 €



Coût annuel par habitant en euros



Coût annuel par tonne en euros



Coût Net (dépenses-recettes)	2 035 980 € TTC*	61,33 €/habitant	439 €/tonne
		(33 701 habitants 2025)	(4 633 T collectées)

* Montants extraits de la matrice des coûts

Les déchets recyclables



CHIFFRES CLÉS

2 930

Tonnes recyclées en 2025

86,95

kg/hab

Les recyclables

La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend deux flux distincts. Les emballages et les Journaux-Revues-Magazines sont collectés soient en bacs, soit en apport aux colonnes ; le verre est collecté en Point d'Apport Volontaire (PAV) sur l'ensemble du territoire.

Emballages et papiers

91 colonnes

Dans la colonne ou le bac de tri

Bouteilles et barquettes en plastique

Emballages en acier et en aluminium

Cartonnettes et briques alimentaires

Films en plastique

Journaux, magazines, enveloppes

Extension des consignes de tri au 01/01/2020



Verre ménager

115 colonnes

Dans la colonne à verre

Pots et bocaux

Bouteilles

Flacons de parfum



La collecte des bacs et des points d'apports volontaires s'effectue par un prestataire privé, l'entreprise Maine Collecte Valorisation.

Les bacs sont collectés tous les 15 jours. Les colonnes sont vidées de manière régulière à raison à minima d'1 fois tous les 15 jours pour les emballages. Le vidage des colonnes de verre est laissé à l'appréciation du prestataire.

Les recyclables

Analyse détaillée flux par flux

VERRE



1 600 tonnes
collectées et valorisées

soit **47 kg/an/hab**
de verre collecté et valorisé

COLLECTE



➔ **1 600 t**

TRANSPORT



VALORISATION

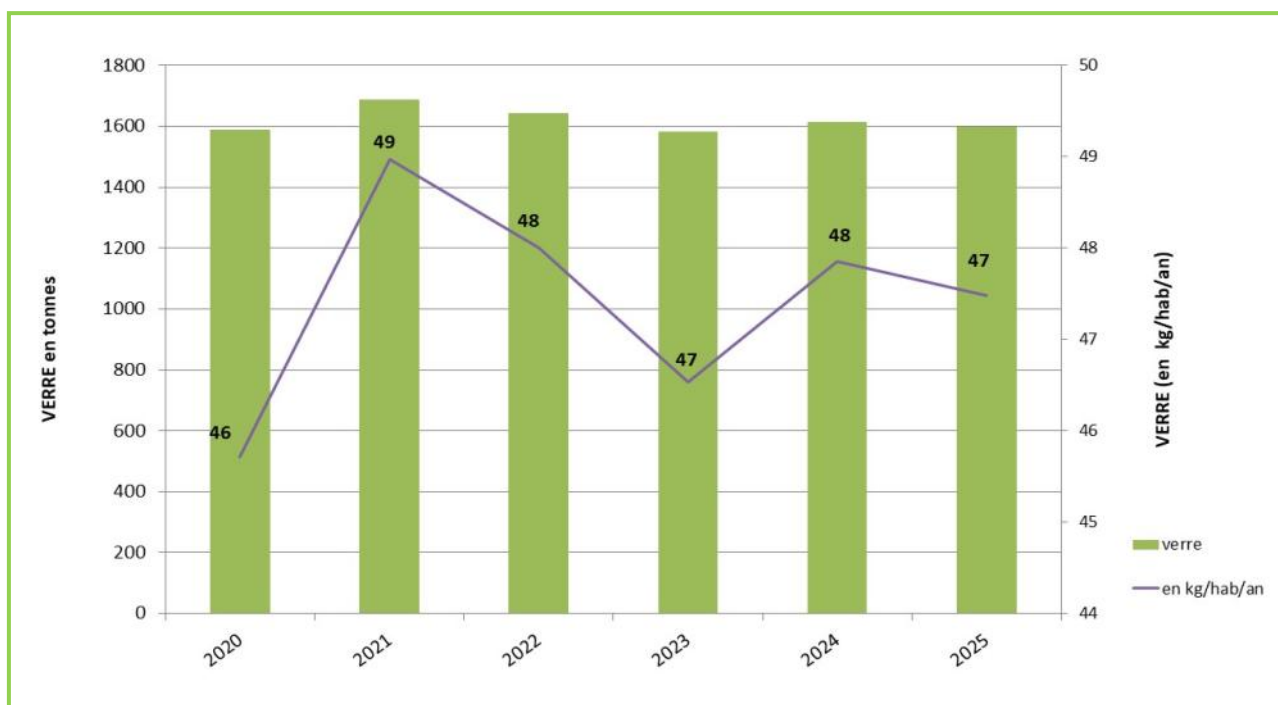


1 600 t

Recyclage du verre à l'infini et à 100% par



Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage collecté	1 590	1 689	1 644	1 581	1 616	1 600
Ratio (kg/hab/an)	46	49	48	47	48	47

Chiffres

► Pour l'année 2025, la moyenne de rachat du verre est de **10,75 €/tonne**.

Les recyclables

EMBALLAGES ET PAPIERS



1 916 tonnes
collectées*

soit **57 kg/an/hab**
d'emballages collectés

* dont 1591 tonnes en PAP
(53,65 kg/hab/an) et 326 t
en PAV (80,61 kg/hab/an)

1 894,66 tonnes triées

1 329,70 tonnes
valorisées *

soit **39,46 kg/an/hab**
d'emballages valorisés

* La différence entre le collecté et le
valorisé correspond aux refus de tri et
aux tonnes non passées sur la chaîne de
tri.

EMBALLAGES ET PAPIERS

COLLECTE



→ **1 916 t**

TRANSPORT



Transport réalisé
par Maine Collecte
Valorisation

TRAITEMENT CENTRE DE TRI



Tri effectué par
TRI VAL DE LOIR(E)

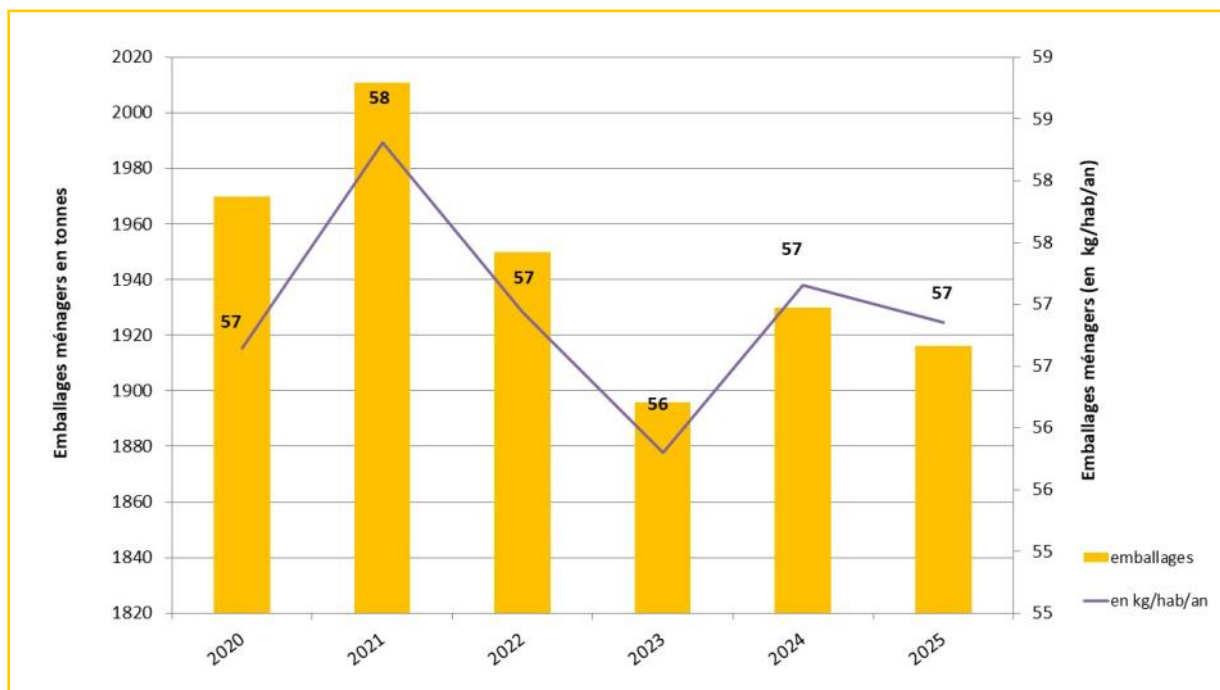
VALORISATION



filières de
Valorisation :



Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tonnage collecté	1970	2011	1950	1896	1930	1916
Ratio (kg/hab/an)	57	58	57	56	57	57

Chiffres

► Pour l'année 2025, la moyenne du coût de tri est de **296€/tonne**.

Les recyclables

La valorisation

Les tonnages valorisés correspondent aux tonnages de déchets livrés aux filières de recyclage et donc aux matériaux vendus durant l'année, en tenant compte des stocks non triés présents au 31 décembre sur l'année antérieure. Sont pris en considération les tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire.

Ces tonnages ne sont pas identiques aux tonnages collectés car il convient de déduire les refus de tri et la freinte du centre de tri ainsi que le stock non trié observé au 31 Décembre N-1.

La freinte

La freinte correspond à la perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

Les refus

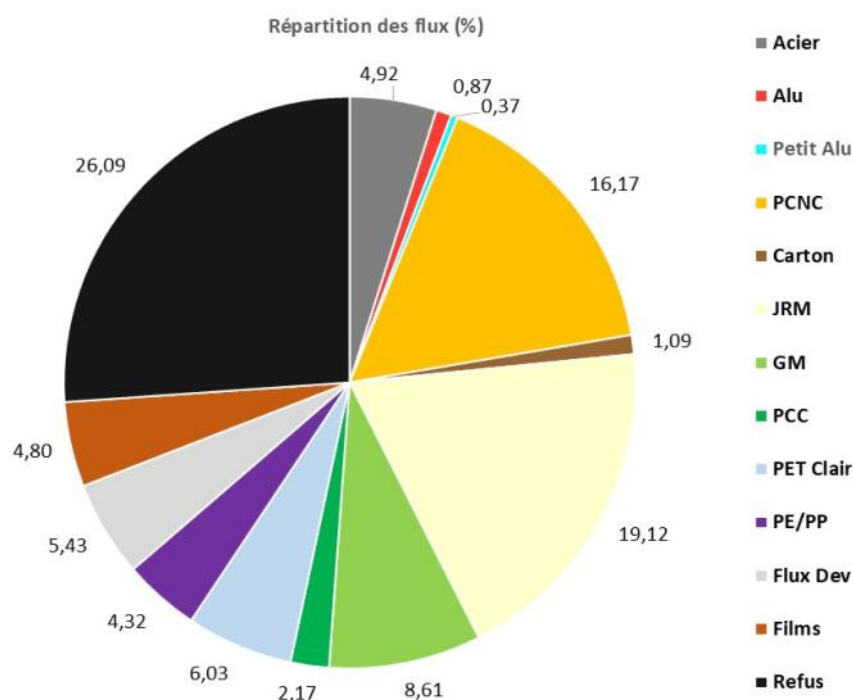
Les refus sont des erreurs de tri qui correspondent aux indésirables. Ils devraient être présentés soit en collecte des Ordures Ménagères Résiduelles soit au sein des différents flux de déchèteries. Après leur tri, ils sont mis en balle et envoyés pour la majorité en CSR ou à l'UIOM Suez.

Caractérisations

Chaque année, le Syndicat effectue 12 caractérisations (1/mois), qui consistent à prendre un échantillon de nos emballages ménagers recyclables (minimum 35 kg). L'échantillon est ensuite trié en 13 catégories de matériaux : acier, aluminium, petits aluminiums, cartons, cartonnets (PCNC), briques alimentaires (PCC), papiers, gros de magasin (GM), bouteilles/pots et barquettes en PET clair et en PE/PP, films plastiques, flux développement et les refus (déchets non recyclables ou mal triés).

Une fois les matériaux séparés, ils sont pesés pour attribuer un pourcentage de présence à chaque catégorie de matériaux. Ce qui permet de cibler les erreurs de tri et de mieux communiquer auprès des usagers pour une compréhension optimale des consignes de tri, afin de diminuer les refus.

En 2025, un certain nombre d'erreurs de tri perdurent, tel que la présence d'emballages pleins, de verre, et de déchets imbriqués, ce qui pénalise financièrement la collectivité.



- **194 kilos** de refus sur le total des 12 caractérisations (746 kg analysés)
- Moyenne de **26% de refus**

Les recyclables

Aspects financiers - LE VERRE

Dépenses en 2025* :
VERRE : 170 014 €
TVA ACQUITTE : 7 594 €
TOTAL des dépenses 2025 : 177 608 €

Collecte

161 092 €



Charge de structure/ Prévention/ Communication

16 517 €

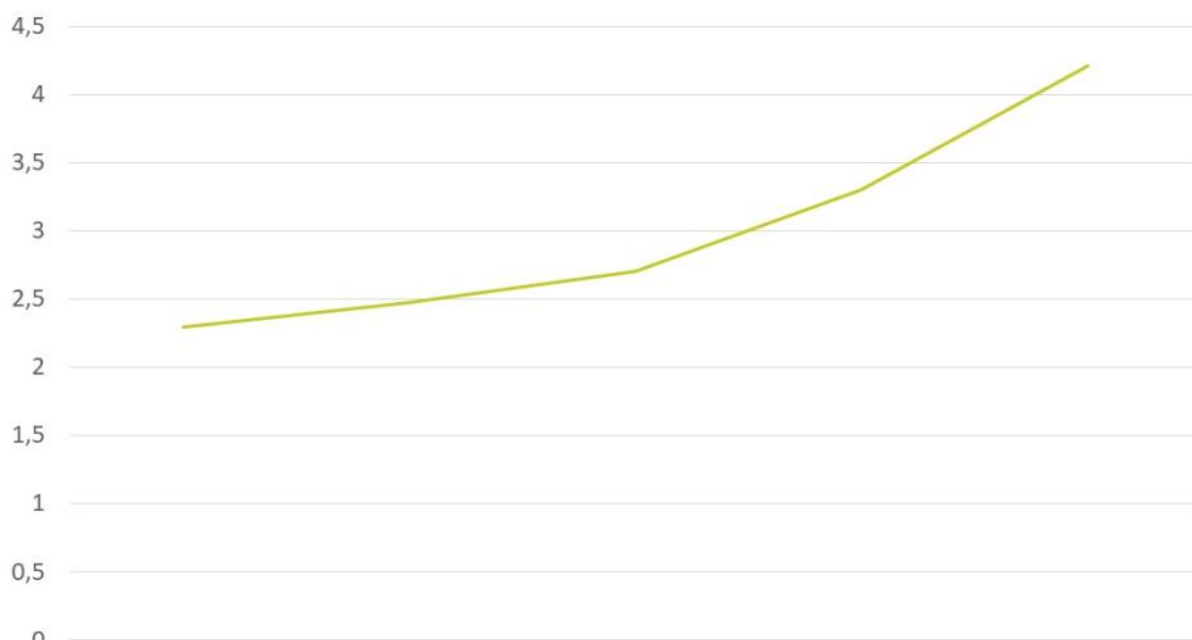


Syndicat Mixte du Val de L'Isère
pour la collecte et le traitement
des déchets

Total des recettes en 2025* : 45 571 €
(valorisation / soutien éco-organismes)

Coût annuel par habitant en euros

EUROS/HAB

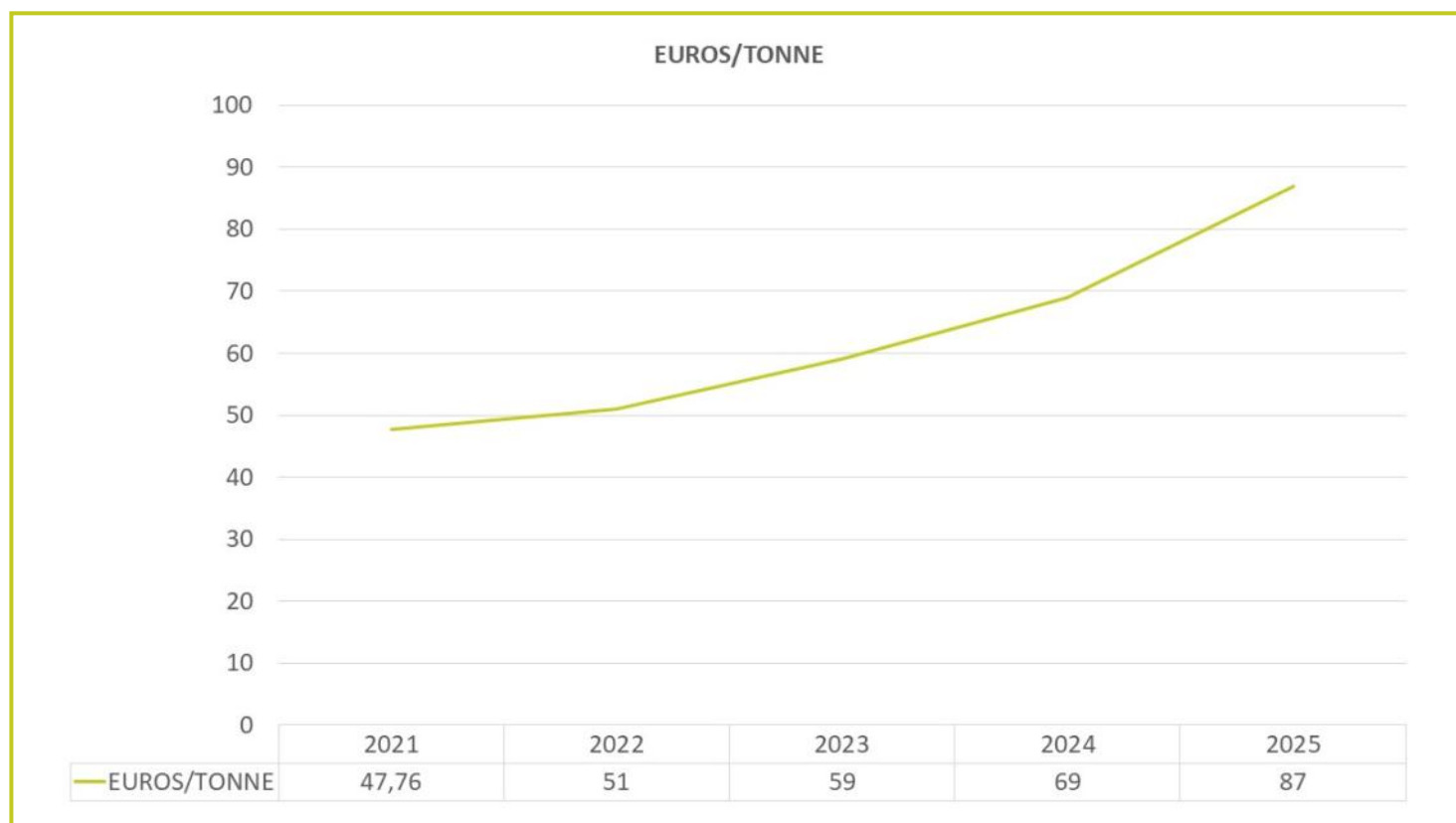


	2021	2022	2023	2024	2025
EUROS/HAB	2,29	2,47	2,7	3,3	4,21

Les recyclables

Aspects financiers - LE VERRE (suite)

Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net
(dépenses-recettes)**

139 632 € TTC*

4,21€/habitant

(33 701 habitants 2025)

87 €/tonne

(1 616 T collectées)

* Montants extraits de la matrice des coûts

Les recyclables

Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER



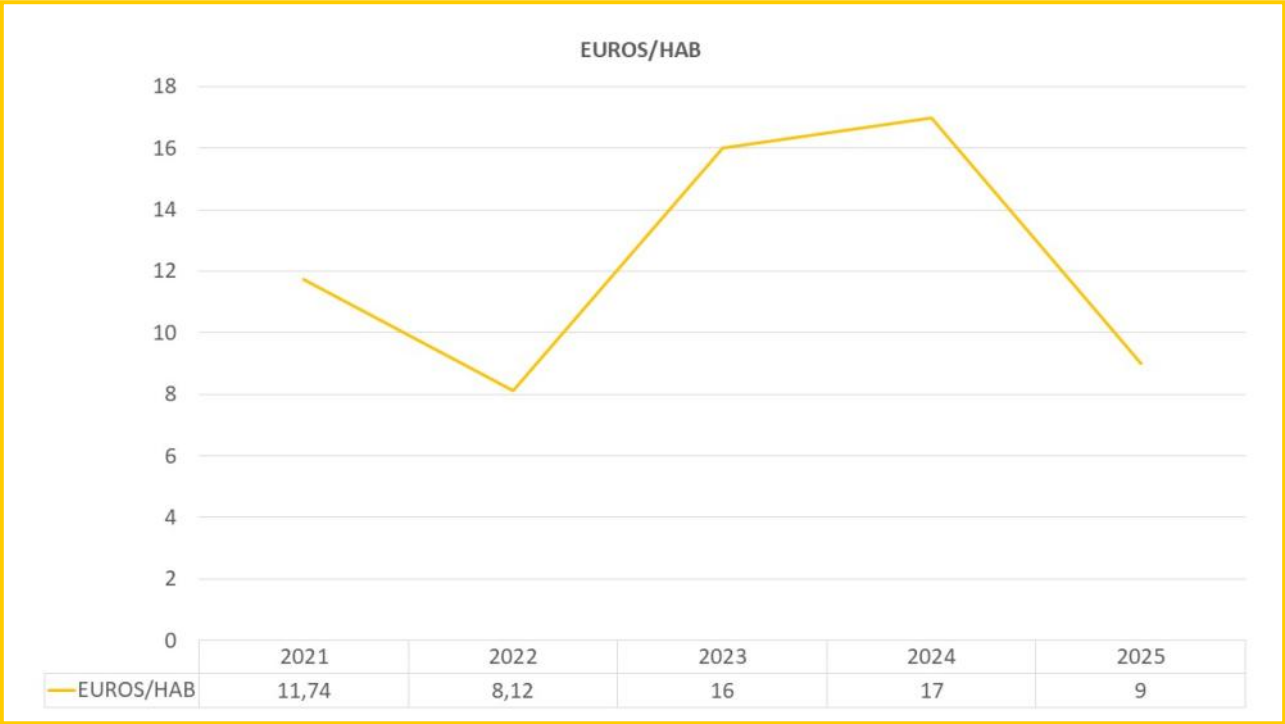
Détails des recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise du plastique PET (VALORPLAST) : 63 912,81 €
- Reprise du plastique PE-PP (PAPREC) : 6 276,14 €
- Reprise de l'acier (PAPREC) : 18 159,76 €
- Reprise de l'aluminium (REGEAL AFFIMET) : 8 811,83 €
- Reprise des petits aluminiums (SEMARDEL) : 120,38 €
- Reprise du verre ménager (OI France SAS) : 17 299,15 €
- Reprise des cartons (PALM) : 2 677,11 €
- Reprise des EMR-PCNC (PALM) : 35 893,88 €
- Reprise des Journaux Magazines (NORSKE SKOG GOLBEY) : 41 841,63 €
- Reprise des ELA-PCC (PAPREC) : 643,42 €
- Reprise des Gros de Magasins (PAPREC) : 957,93 €

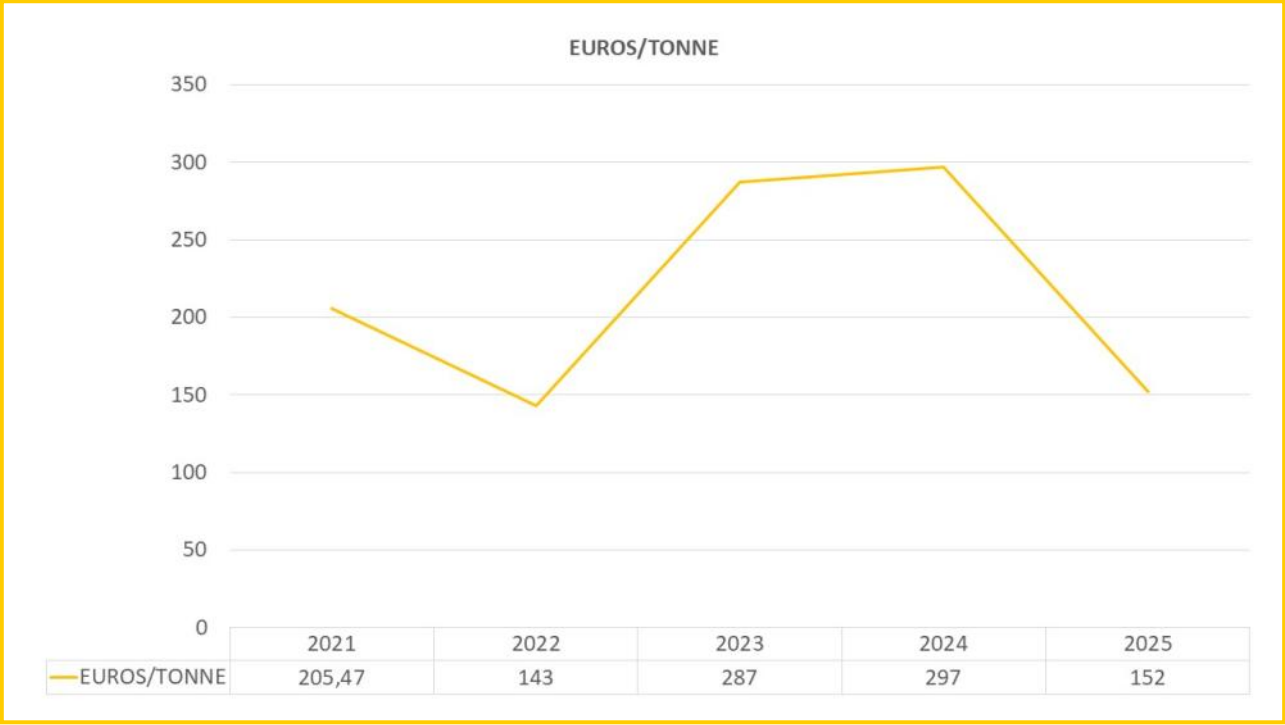
Les recyclables

Aspects financiers - LES EMBALLAGES ET LE PAPIER (suite)

Coût annuel par habitant en euros



Coût annuel par tonne en euros



**Coût Net
(dépenses-recettes)**

230 517 € TTC*

9 €/habitant

152 €/tonne

(33 701 habitants 2025)

(1 917 T collectées)

* Montants extraits de la matrice des coûts

Le réseau des déchèteries



CHIFFRES CLÉS

12 460

Tonnes de déchets
collectés en 2025

319,57

kg/hab

Le réseau des déchèteries

Le Syndicat du Val de Loir gère un réseau de 4 déchèteries déployées sur son territoire.

Ces déchèteries apportent une solution de proximité aux déchets encombrants et toxiques qui doivent être collectés séparément en raison de leur volume ou de leur nocivité.

**18 ENTRÉES PAR ANNÉE CIVILE
POUR LES PARTICULIERS.**

**ACCÈS ILLIMITÉ MAIS FACTURÉ POUR
LES PROFESSIONNELS (selon le type et le volume
de déchets apportés)**

Le Réseau sur le territoire du Syndicat

4
déchèteries pour
les usagers



Modalité d'exploitation

L'accès en déchèterie s'effectue au moyen d'une carte remise aux particuliers lors de leur emménagement.

Elle permet d'ouvrir la barrière installée à l'entrée des sites.

La gestion des sites est assurée, en régie, par le personnel du syndicat et le transport par des prestataires privés.

Les flux : déchets verts, encombrants, bois, ferraille, cartons, mobilier, gravats, batteries, déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), déchets diffus spécifiques (DDS), huiles minérales, huiles végétales, plâtre, laine de verre, laine de roche, menuiseries vitrées, articles de bricolage et jardin/jeux et jouets, petits extincteurs, piles, textiles, lampes, cartouches d'encre, tubes néons.

La déchèterie de Oizé dispose également d'un caisson réemploi.



23
FILIÈRES DE
VALORISATION
disponibles

Accès Professionnels

Les professionnels du Syndicat souhaitant bénéficier des services de déchèteries doivent en faire la demande au Syndicat du Val de Loir afin de disposer d'une carte de déchèterie professionnelle. Leurs apports sont facturés selon la nature et le volume des apports.

Les professionnels hors du Syndicat, peuvent accéder ponctuellement aux déchèteries du Syndicat moyennant une tarification différente des professionnels du Syndicat.

Tarifs détaillés en page suivante.

Les chiffres

- **219** professionnels ont utilisé les déchèteries au moins une fois en 2025.
- **18 714,50 €** de dépôts payants en 2025.

Le réseau des déchèteries

Tarification pour les professionnels

FLUX	Tarification au 01.01.2025 par m³	
	Professionnels SMVL	Professionnels hors SMVL
ENCOMBRANTS	25,00 €	50,00 €
DECHETS VERTS	5,00 €	10,00 €
CARTONS	5,00 €	10,00 €
BATTERIES/MOBILIER/FERRAILLE/BOIS/GRAVATS/ PLATRE/LAINE DE VERRE/LAINE DE ROCHE/ MENUISERIES VITREES/HUILES/DEEE/DDS/PILES/ TEXTILES	GRATUIT	GRATUIT

Horaires de déchèteries

Afin d'assurer la sécurité des agents durant les fortes chaleurs, 2 périodes d'ouverture des déchèteries ont été mises en place en 2024. Ces aménagements ont été examinés et validés par la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT).

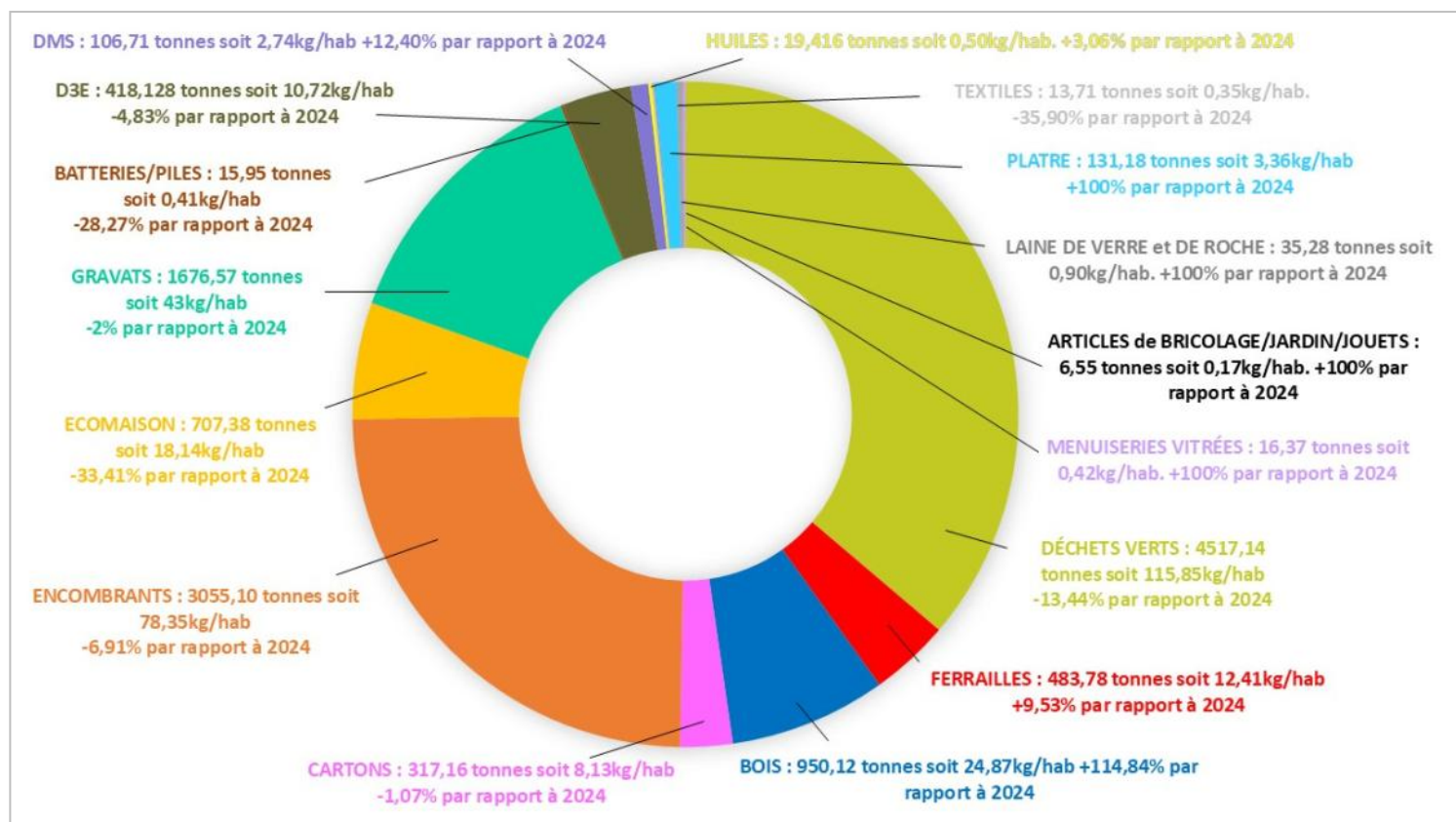
DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE AU 31 MAI								
	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H
Mardi	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H
Mercredi	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé
Jeudi	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	Fermé
Vendredi	Fermé	14H - 17H	9H30 - 12H30	Fermé	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H
Samedi	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H	9H30 - 12H30	14H - 17H

DU 1 ^{ER} JUIN AU 31 AOÛT								
	LE LUDE		VERNEIL-LE-CHÉTIF		CHÂTEAU-DU-LOIR		OIZÉ	
Lundi	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Mardi	7H30 - 12H30	Fermé	Fermé	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Mercredi	Fermé	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Jeudi	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé
Vendredi	7H30 - 12H30	17H - 19H	7H30 - 12H30	17H - 19H	7H30 - 12H30	17H - 19H	7H30 - 12H30	17H - 19H
Samedi	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé	7H30 - 12H30	Fermé

Le réseau des déchèteries

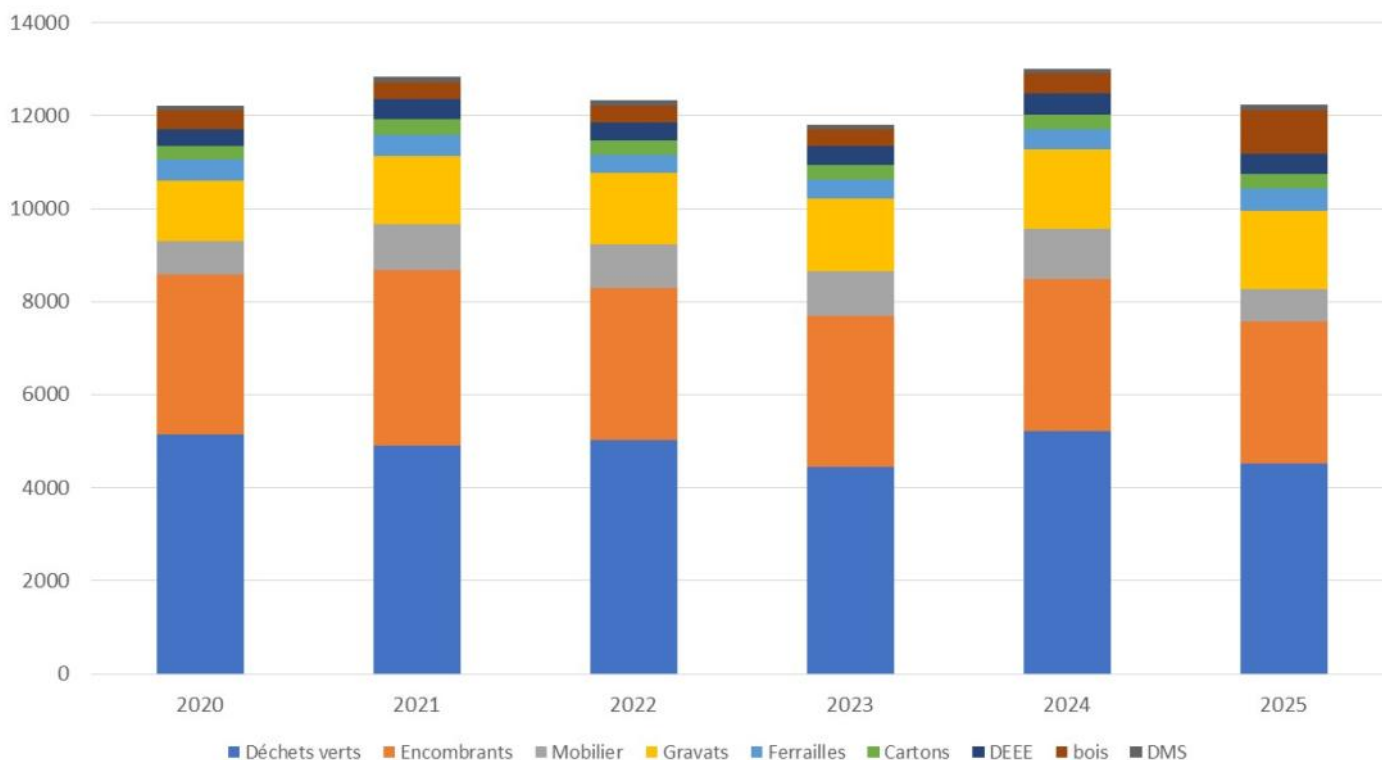
Répartition des tonnages par flux

74,14% du gisement provient des déchets verts, des encombrants et des gravats :



Au total : 12 473,932 tonnes soit 319,92 kg/hab (-4,57% par rapport à 2024).

Evolution des tonnages collectés en déchèteries



Le réseau des déchèteries

Les prestataires de recyclage

*Renouvellement en juin du marché d'enlèvement, de transport et de traitement de certains déchets

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES*	
		Jusqu'au 9 juin 25	A partir du 10 juin 25
Cartons 	Valorisation matière		
Ferrailles 	Valorisation matière		
Déchets verts 	Compostage		
Encombrants 	Valorisation énergétique		
Bois 	Valorisation énergétique (chaufferie)		eco-organisme :  prestataire : 
Gravats 	Valorisation matière		
Batteries / piles de clôture 	Traitement spécifique		
D3E / lampes / néons 	Traitement spécifique	eco-organisme :  prestataire : 	
DDS (peintures/solvants) 	Traitement spécifique	eco-organisme :  prestataire : 	
Cartouches d'encre 	Traitement spécifique		
Piles 	Traitement spécifique		

Le réseau des déchèteries

Les prestataires de recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Huiles minérales 	Valorisation matière	eco-organisme :  CYCLEVIA L'eco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. prestataire : 
Huiles végétales 	Valorisation matière	 BS ENVIRONNEMENT VALORISATION & SERVICES
Pneus 	Valorisation matière ou énergétique	eco-organisme :  DALIAPUR FILIÈRE DES PNEUS USAGÉS prestataire : 
Déchets d'ameublement 	Recyclage et valorisation énergétique	eco-organisme :  ecomaison prestataire : 
Articles de bricolage, de jardinage et jouets 	Recyclage et valorisation énergétique	eco-organisme :  ecomaison prestataire : 
Produits et matériaux de construction du bâtiment 	Recyclage et valorisation	eco-organisme :  valobat prestataires :  PAPREC 
textiles 	Recyclage et valorisation	Jusqu'en juillet 2025 : 
Réemploi 	Vente et don	
Benne plastique (depuis oct 2025, sur la déchèterie de Oizé uniquement)	Valorisation matière	eco-organisme :  valobat prestataire :  PAPREC
Amiante 	Traitement spécifique	

Le réseau des déchèteries

Aspects financiers

Dépenses en 2025* :
DÉCHETS DES DÉCHETERIES : 1 238 330 €
TVA ACQUITTE : 91 309 €
TOTAL des dépenses 2025 : 1 329 639 €

Collecte

346 357 €

Transfert/Transport/ Tri

859 632 €

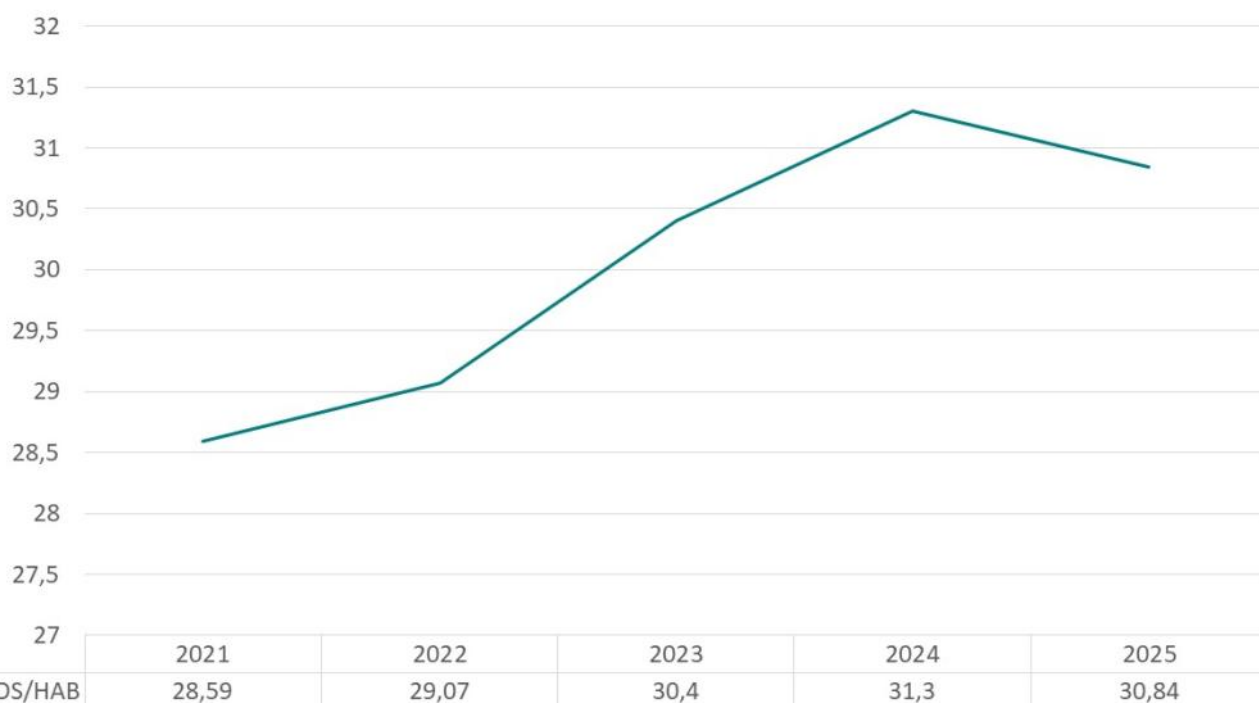
Charge de structure/ Prévention/ Communication

123 651 €

Total des recettes en 2025* : 397 247 €
**(valorisation / soutien éco-organismes/
convention déchèterie)**

Coût annuel par habitant en euros

EUROS/HAB

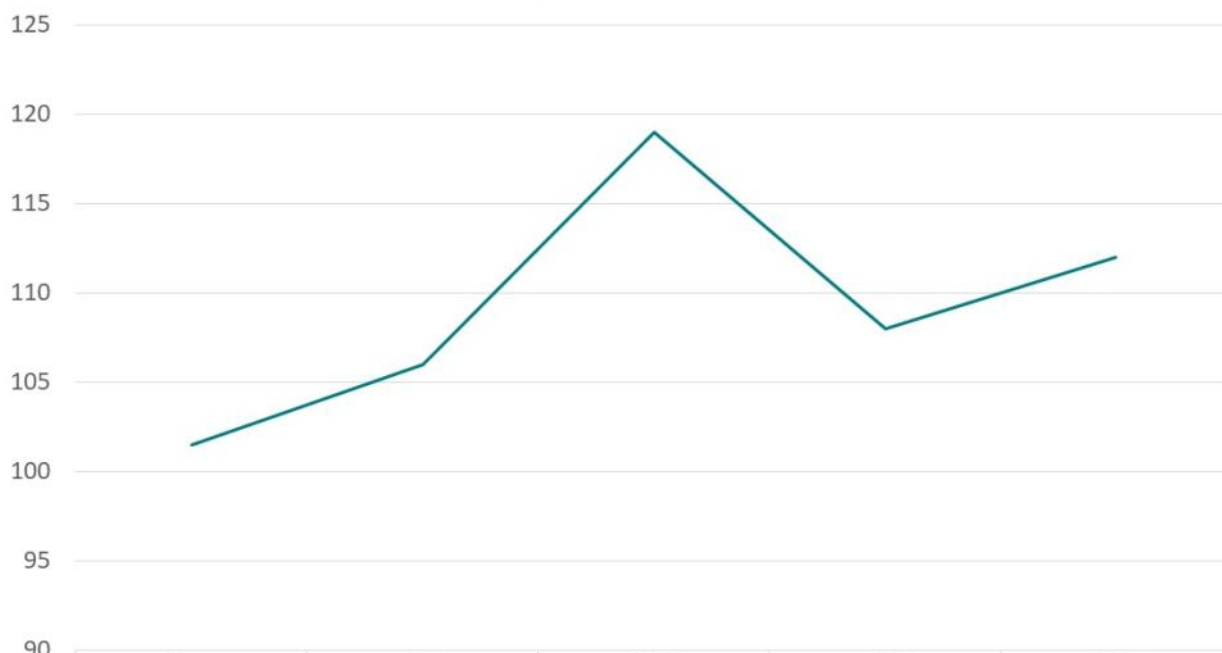


Le réseau des déchèteries

Aspects financiers (suite)

Coût annuel par tonne en euros

EUROS/TONNE



**Coût Net
(dépenses-recettes)**

932 392 € TTC*

30,84 €/habitant

(38 991 habitants 2025
incluant Cérans-Foulletourte,
Oizé et la Fontaine-St-Martin)

112 €/tonne

(12 460 T collectées)

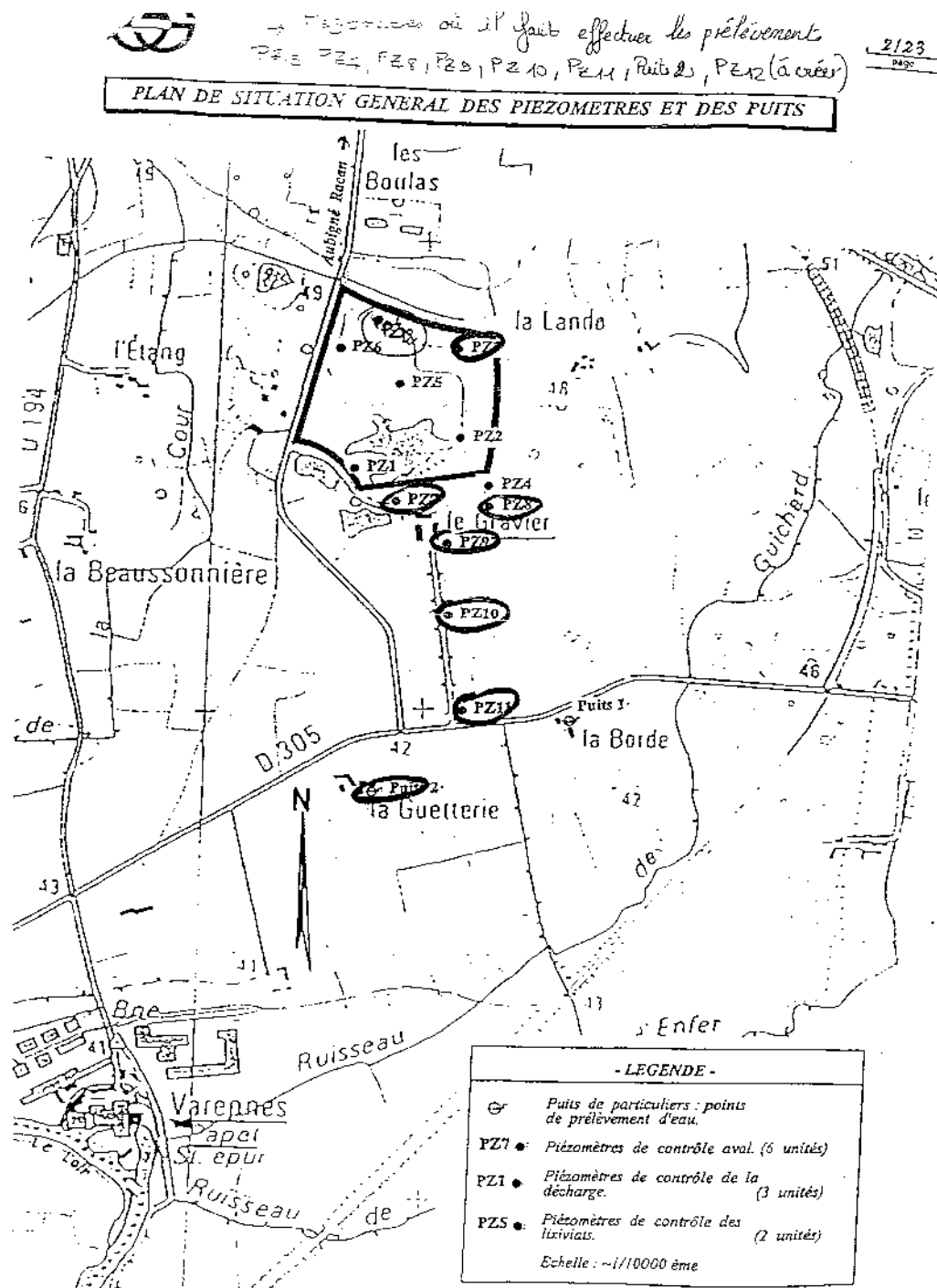
Réhabilitation de la décharge d'Aubigné-Racan



Réhabilitation de la décharge

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge d'Aubigné-Racan sont terminés depuis 2002. Afin d'assurer un bon contrôle du site, un suivi de la qualité des eaux souterraines ainsi que des opérations de dératissage sont réalisées chaque trimestre.

Les analyses sont effectuées par le bureau d'étude LABEL ENVIRONNEMENT. Il s'agit de vérifier la teneur en DCO, DBO5 et en NH4.



DCO* = Demande Chimique en Oxygène.

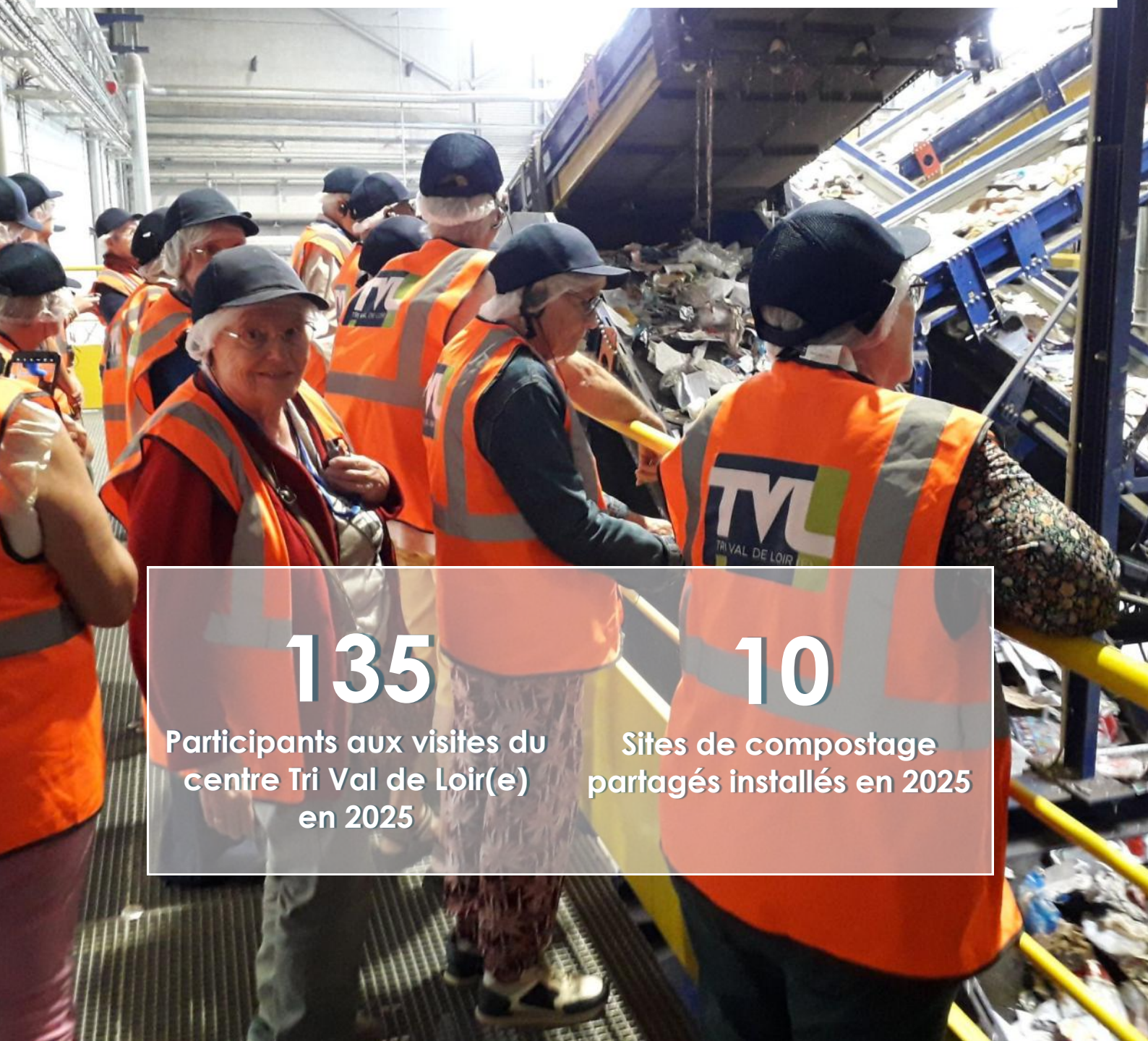
La DCO correspond à la quantité d'oxygène consommée par les matières organiques lorsqu'elles se dégradent, ce qui peut provoquer l'asphyxie des organismes aquatiques.

DBO5** = Demande Biologique en Oxygène.

La DBO5 correspond à la quantité d'oxygène dont les bactéries ou micro-organismes aérobies ont besoin pour oxyder les matières organiques dissoutes ou en suspension dans l'eau. Elle est mesurée au bout de 5 jours.

NH4*** = ammonium

Sensibilisation et prévention



135

Participants aux visites du
centre Tri Val de Loir(e)
en 2025

10

Sites de compostage
partagés installés en 2025

Sensibilisation et prévention

Communication digitale

Le Syndicat dispose de plusieurs outils numériques afin d'alerter et de sensibiliser les usagers sur les services déchets (ex : fermeture déchèterie, décalage de collecte, rappel des consignes de tri...) et les gestes de prévention :

- Le site internet www.syndicatvaldeloir.fr
- La page Facebook [Syndicatvaldeloir](https://www.facebook.com/Syndicatvaldeloir)
- L'application gratuite [!\[\]\(65f361f6f9bb5fa4956bd7ee83ac9c3b_img.jpg\) Syndicat du Val de Loir](#)
- L'**alerte infos**. Inscription via le site internet du Syndicat

De manière hebdomadaire, et à chaque fois que nécessaire, des informations, sur les déchèteries, le tri et la prévention, sont envoyées aux personnes inscrites.



Journal Objectif Environnement

Le Syndicat dispose, depuis 2001, d'un journal, l'**Objectif Environnement**, qui contient des rubriques variées permettant de tenir la population informée des actualités du Syndicat. Il apporte également des informations sur le tri et la prévention des déchets.

Depuis 2023, dans un souci environnemental, un seul numéro annuel de 16 pages est distribué dans toutes les boîtes aux lettres du Syndicat (17 000 exemplaires).



Film promotionnel

Depuis 2024, un film de 4 minutes, présentant les différents services et sites du Syndicat est consultable via la page d'accueil du site internet du Syndicat.



Animations grand public / visites de site

En 2025, en dehors de la voie digitale, la sensibilisation au tri et au compostage a également eu lieu lors d'échange avec la population au cours de divers événements :

- ▶ Visites du centre Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay organisées à plusieurs reprises dans l'année avec les habitants et un centre aéré.
C'est l'occasion de découvrir le fonctionnement du site mis en service début 2024 et de rappeler les consignes et les gestes de tri.
- ▶ Fêtes locales : fête de l'Environnement à Montval-sur-Loir en avril, comices agricoles de la Chapelle-aux-Choux, Pontval-lain et Beaumont-Pied-de-Bœuf en septembre.



Sensibilisation et prévention

Compostage individuel



Depuis 2007, le Syndicat met à disposition de ses habitants des composteurs individuels afin de favoriser la réduction à la source des déchets organiques.

Avec 85 demandes en 2025, le taux d'équipement des foyers en composteur individuel a atteint **22,32%** (en tenant compte de l'évolution de la population du territoire) avec 3 889 composteurs distribués depuis le début de l'opération.



composteur 345 L (20€)
remis avec un bio-seau et un guide de compostage

Compostage collectif

Pour répondre à la loi AGEC de 2020, fixant le tri à la source des biodéchets à compter du 01/01/2024, le Syndicat a choisi de déployer progressivement sur 3 années (2024/2026) des sites de compostage partagé, destinés aux usagers ne pouvant disposer de composteur individuel.



Après l'installation en 2024 de 9 sites de compostage collectif, 10 sites ont été installés en 2025 : à Montval (3 sites); Aubigné-Racan, Le Lude, Yvré-le-Pôlin, Pontvallain, Thoiré-sur-Dinan, Dissé-sous-le-Lude et Savigné-sous-le-Lude (1 site).

Afin d'informer la population sur leurs fonctionnements, des réunions d'informations sont organisées sur place au moment du lancement. Les personnes intéressées se voient remettre les codes d'accès, un bioseau et un petit guide. Le référent biodéchets du Syndicat apporte ses conseils.

La participation du Syndicat à l'opération nationale « Tous au Compost », en avril, puis sa présence lors de quelques fêtes locales a permis d'échanger avec la population sur le compostage.

Stop-pub

Depuis 2011, le Syndicat met, à la disposition des habitants, des « stop-pub ». En 2025, 15 autocollants ont ainsi été remis (soit **16.07%** des boîtes aux lettres en tenant compte de l'évolution de la population du territoire).

L'usage de « stop-pub » tend à diminuer compte-tenu de l'abandon progressif de la distribution d'imprimés publicitaires.



Les filières de réemploi

En 2025, les filières de réemploi rencontrent des difficultés.

- **la collecte des textiles.** Environ **102,5 tonnes** de textiles (vêtements, chaussures et linge de maison) ont été collectées via les conteneurs dédiés, les conteneurs de la Croix-Rouge et directement au sein d'associations. Cela représente une baisse de 35,94% par rapport à 2024 qui s'explique par l'arrêt de la collecte par le Relais en raison d'une crise économique nationale de la filière. Aucune reprise en vue depuis.
- **le caisson réemploi** d'Emmaüs à la déchèterie de Oizé. Il permet le dépôt de petits meubles et bibelots qui seront donnés ou revendus à bas prix.

Indicateurs financiers



Indicateurs financiers

Budget de fonctionnement

Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2025)

En 2025, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **5 192 436 €**, ventilées comme suit :

Charges générales (79%) 4 112 404 €
carburant, maintenance des véhicules, gestion des marchés publics

Charges de personnel et frais assimilés (13%) 658 634 €
Salaires et cotisations

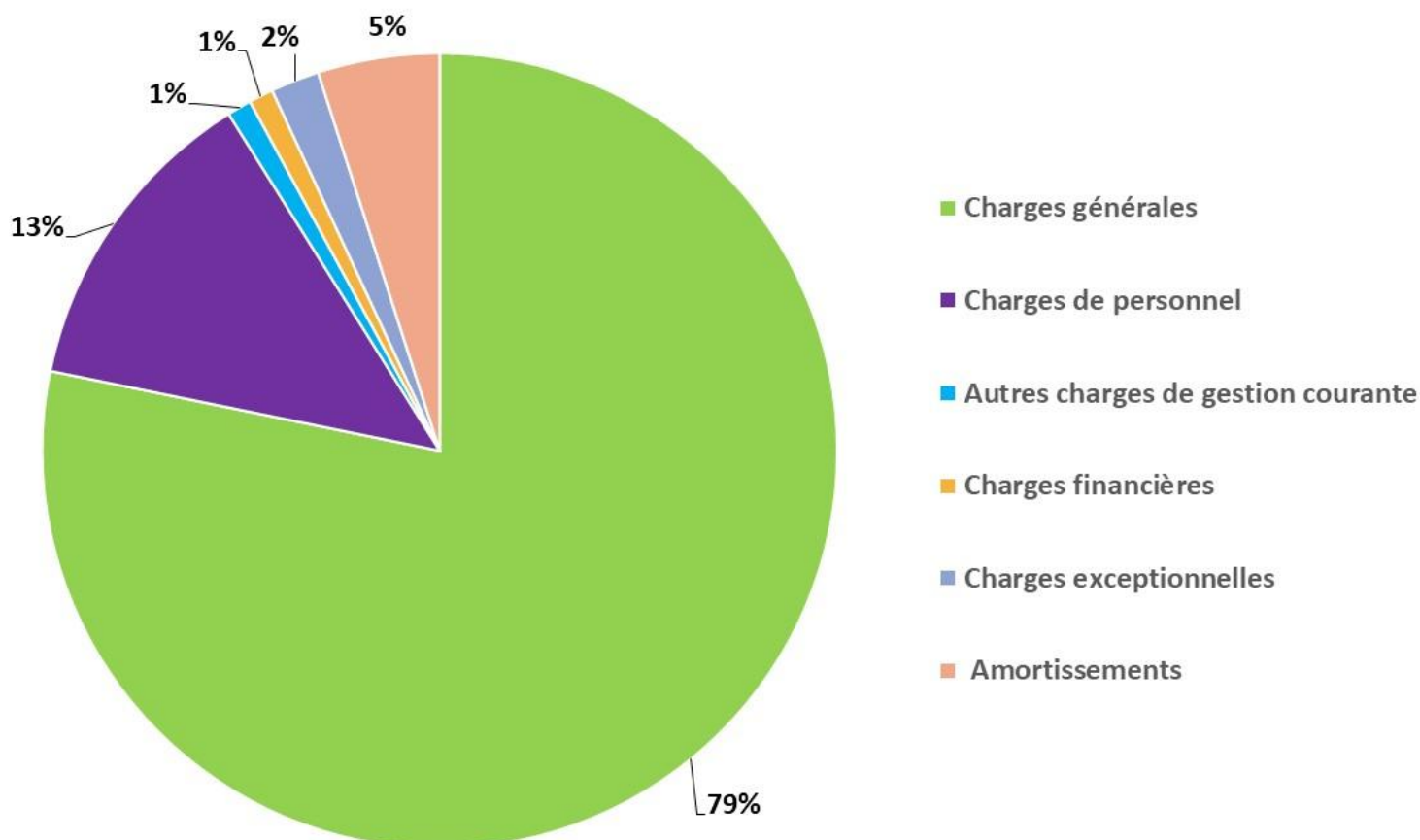
Charges financières (1%) 28 423 €
Intérêts d'emprunt

Amortissements (5%) 257 948 €

Charges Exceptionnelles (2%) 96 227 €
titres annulés sur exercice antérieur

Autres charges de gestion courante (1%) 38 800 €
Indemnités élus et contributions organismes

Répartition des dépenses



Indicateurs financiers

Les recettes

En 2025, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint **5 489 258 €**, ventilées comme suit :

Atténuation de charges (0,12%)

6 688 €

remboursement
arrêt maladie

Fiscalité locale (0,05%)

2 797 €

Produits des services (4,02%)

220 436 €

produit du domaine
et ventes diverses

Opération d'ordre (0,51%)

27 824 €

amortissement
subventions

Dotations et participation (90,44%)

4 964 733 €

TEOM*, vente de matériaux,
soutien éco-organisme

Autres (2,12%)

116 626 €

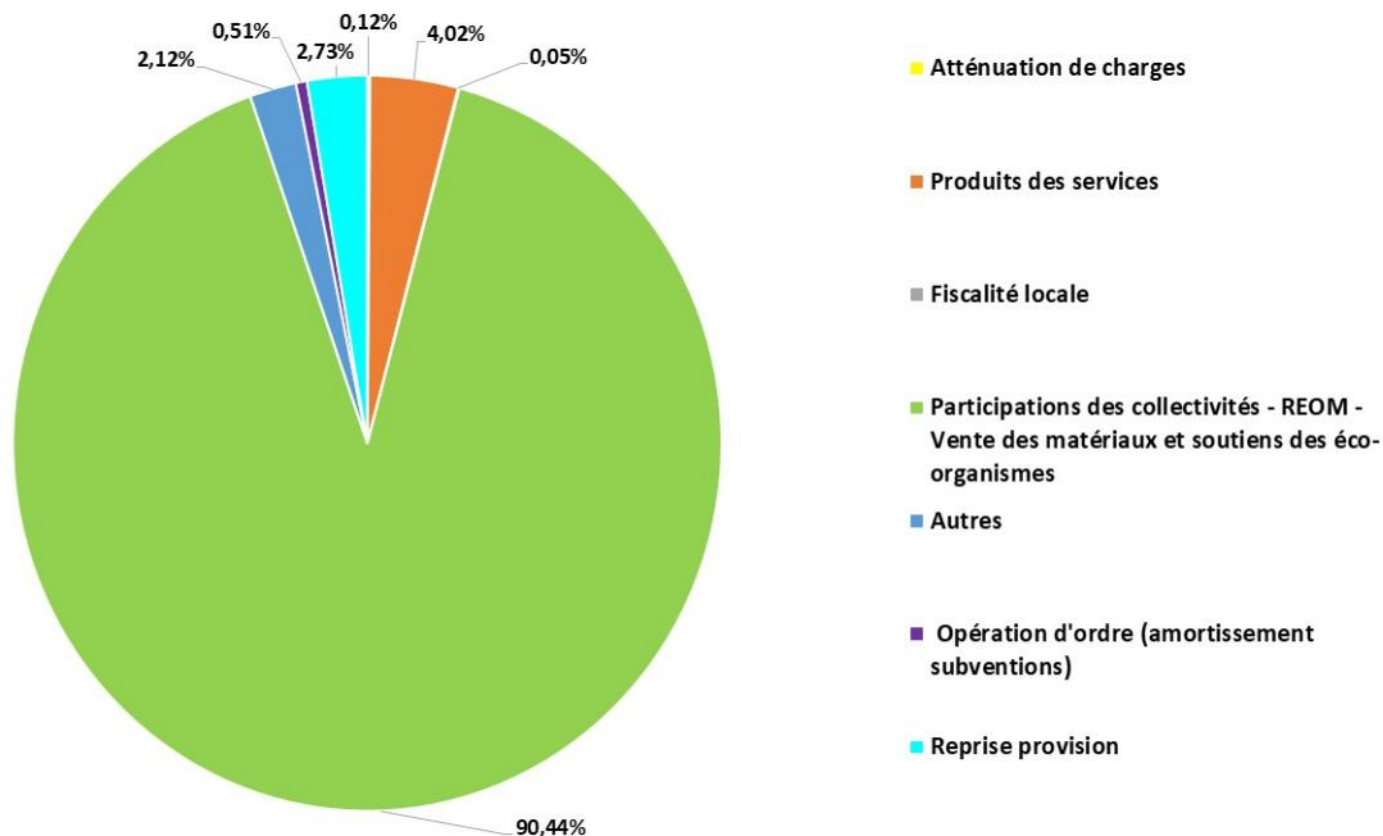
Reprise provisions (2,73%)

150 000 €

Produits Exceptionnels (0%)

153 €

Répartition des recettes



Indicateurs financiers

Les dotations et participations en détail

En 2025, le montant des dotations et des participations s'élèvent à **4 964 733.10 €**, réparti comme suit :

TEOM (76,37%)

Taxe d'Enlèvement des
Ordures Ménagères

3 791 796,92 €

Eco-organismes (17,95%)

891 305,61 €

Vente de matériaux (5,58%)

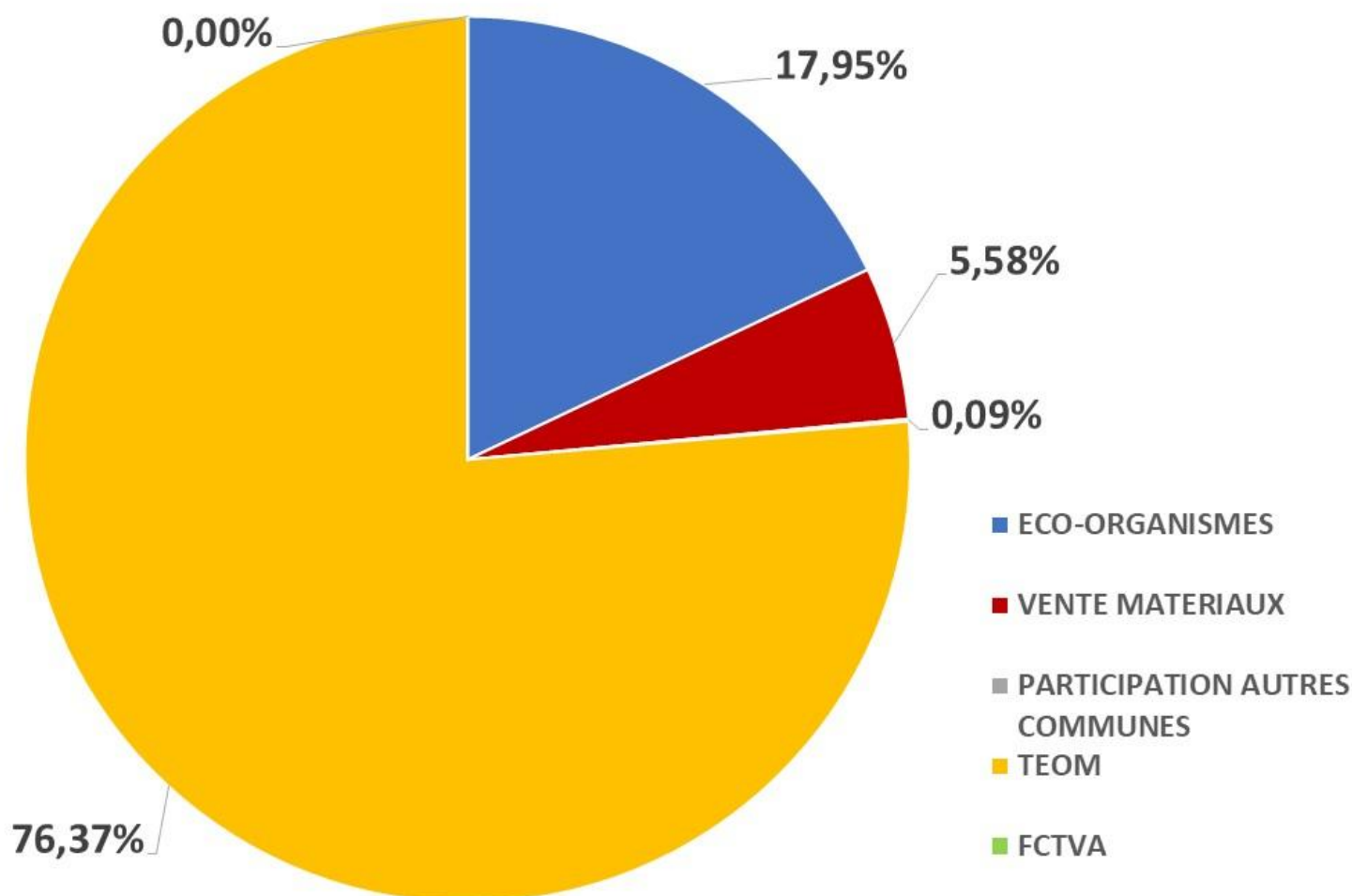
277 095,96 €

Participation autres communes (0,09%)

4 534,61 €

FCTVA (0,00%)

0 €



Indicateurs financiers

Budget d'investissement

Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2025)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2025 se sont élevées à **571 470,41 €** et ventilées comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES : 164 029,30 €

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENT : 364 616,99 €

OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT : 27 824 €

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES : 15 000 €

MISE AUX NORMES DES DÉCHETTERIES : 117 642 €

Les recettes (chiffres en € TTC issus du CA 2025)

Les recettes d'investissement se sont élevées à **572 025,15 €** (pas d'excédent)



Projets 2026



Et en 2026...

ELECTIONS

A l'issue des élections municipales de mars 2026, de nouveaux membres du Comité Syndical seront désignés en mai.

RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Un nouveau marché de collecte des déchets débute en janvier 2027, assuré par PAPREC.

La fréquence de collecte des ordures ménagères sera bi-mensuelle.

Afin que ce marché démarre dans de bonnes conditions, des réunions régulières avec le nouveau prestataire seront organisées tout au long de l'année.

Par ailleurs, les habitants seront informés de ces évolutions : information dans le journal du Syndicat, communication digitale, réunions publiques.

Les professionnels seront consultés sur le changement éventuel du volume de leurs bacs.

BIODÉCHETS : POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Le déploiement de sites de compostage partagé va se poursuivre soutenu financièrement par le Fond Vert.

Il sera couplé à des animations lors de fêtes locales ou d'événements nationaux, et la diffusion d'informations sur le compostage.

RENOUVELLEMENT DES PANNEAUX D'INFORMATION DEVANT LES BENNES DÉCHÈTERIES

Avec les nouvelles filières REP mises en place en déchèterie, les panneaux d'indication des déchets devant chaque benne sont devenus obsolètes. Ils seront tous remplacés durant le 1^{er} semestre.

DIMINUTION DES REFUS DE TRI

Afin de sensibiliser les enfants aux gestes de tri, les élèves du cycle 2 (écoles sollicitées dès fin 2025), vont visiter le centre Tri Val de Loir(e) de Parçay-Meslay.

Par ailleurs, des animations lors de fêtes locales et la diffusion régulière d'information sur les réseaux sociaux vont être reconduites.

NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les collectivités ont l'obligation de mettre en place un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

Celui-ci est établi pour 6 ans et doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le dernier PLPDMA s'est achevé en décembre 2023. Un nouveau programme devra être adopté par les élus dans le courant 2026 pour la période 2027-2032.

FILIÈRE ARTICLES DE SPORT ET LOISIRS (ASL) EN DÉCHÈTERIES

Au cours du 1^{er} semestre, la filière ASL va se mettre en place dans les déchèteries : installation de box pour le dépôt du matériel destiné à la pratique sportive et aux activités de plein air.

INVESTISSEMENT SUR LA DÉCHÈTERIE DE OIZÉ : LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Afin de se conformer à la réglementation notamment en matière de lutte contre l'incendie, des légos vont être posés sur toute la longueur des andains au niveau de l'aire déchets verts afin de contenir les effets thermiques en cas d'incendie.



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

Syndicat du Val de Loir

764 boulevard des Tourelles – 72 800 LE LUDE

Tél. 02.43.94.86.50

courriel : contact@syndicatvaldeloir.fr

www.syndicatvaldeloir.fr